



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT B-304

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 21 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le *Règlement d'emprunt B-304 décrétant un emprunt de 1 382 000 \$ pour pourvoir à des travaux de resurfaçage sur certaines rues;*

QUE ce *Règlement* a pour objet de permettre le financement des travaux de resurfaçage sur l'avenue de Bruyères, la place de Bruyères, la rue de Cernay, la rue Chatillon, la rue Domrémy, l'avenue de Sarrebourg, la rue de Grosbois, ainsi que le chemin de Mousson;

QUE ce *Règlement* a été soumis pour approbation au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et a été approuvé le 14 février 2025;

QUE conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce *Règlement* peut être consulté aux Services juridiques et greffe situés à l'hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site Internet de la Ville de Lorraine au www.lorraine.ca.

QUE ce *Règlement* entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 18 février 2025.

**Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate
Greffière**